

INFOS FGR Les pensions et retraites seront revalorisées de 2,1% au 1^{er} avril 2012.

La commission économique de la nation (chargée de déterminer l'inflation prévisionnelle pour l'année en cours) s'est réunie mercredi 28 mars. Elle a arrêté une prévision d'inflation de 1,8% pour 2012.

En 2011 l'inflation prévisionnelle avait été fixée à 1,8%. L'inflation constatée en janvier 2012 a été de 2,1%. Comme le prévoit la loi un ajustement au titre de 2011 va s'appliquer à la revalorisation des pensions pour 2012 : + 0,3%.

La ministre de l'Economie et des Finances a donc annoncé une revalorisation des pensions et retraites de 2,1% au 1^{er} avril 2012 (1,8% + 0,3%).

La loi est appliquée. Mais la revalorisation accordée est insignifiante au regard de l'augmentation du coût de la vie et notamment des dépenses contraintes. Le Pôle des retraités sera reçu en audience à l'INSEE demain vendredi 30 mars à ce sujet.

Le ministre du travail a lui annoncé une hausse de 4,7% de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA qui remplace le minimum vieillesse). Elle passe à 777,16€ pour une personne seule et à 1237,31€ pour un couple mensuellement.